

Madame la Directrice Académique,

Nous sommes cette année dans une année de transition et donc une année plus difficile, à cheval sur l'ancien système d'avancement et les nouvelles promotions dans le cadre des accords PPCR.

Nous tenons à ce propos à remercier les services pour leur disponibilité et leur efficacité, quant aux nombreuses questions posées pour plusieurs raisons. En effet, la parution tardive de la note de service ministérielle sur la classe exceptionnelle par exemple, ou encore des retards dans la mise à jour des documents sur Iprof ont rendu la tâche plus difficile pour tout le monde.

Les avancements de cette année posent donc plusieurs questions :

- Compte-tenu de la précipitation liée à la parution récente du texte et du manque de documents concernant les collègues non promus ou promus à l'échelon 4, comment donner une information précise à nos collègues ou les aider dans la compréhension du nouvel avancement ?
- Les 1,43 % concernent-ils uniquement la promotion Classe Exceptionnelle de septembre dernier ou les deux sessions de promotion pour septembre 2017 et 2018 ?
- Comment a été menée la campagne des inspections en vue du boost de carrière ? Tous les collègues auront-ils un entretien avec leur inspecteur afin qu'il y ait une égalité de traitement ?
- Contrairement à ce qui est prévu dans les textes, certains collègues semblent avoir reçu un message lié à un entretien de carrière pour la promotion à la classe exceptionnelle ? Qu'en est-il ?
- Que doit-on supposer pour l'échelon 4 en matière d'avancement automatique ?
- Pour conclure, avez-vous des informations quant aux éléments de barémisation pour l'avancement à la Hors Classe pour septembre 2018 ?

Nous sommes conscients que cette année est particulière et que la mise en place du nouveau mode d'évaluation et d'avancement des enseignants est un réel défi.

Malgré tout, ce ne sont pas les enseignants qui doivent pâtir de la situation. Il serait souhaitable que nous puissions avoir accès aux documents concernant tous les collègues depuis le reclassement au 1er septembre 2017 et pas seulement les promus. Ceci nous permettrait d'une part de suivre au mieux la situation des collègues, et d'autre part de vérifier les situations qui posent question (et par là même travailler de concert avec les services).

Madame la Directrice Académique, je vous remercie de votre attention.